La Commission de l'Intelligence artificielle vient de rendre son rapport : 5 recommandations pour la Culture

Posted on 13 mars 2024 by Anne Le Gall

Après 6 mois de travail, la Commission IA nationale vient de livrer son rapport. Cet outil de travail propose 25 recommandations stratégiques dont 5 concernent directement le secteur culturel. Mais au-delà de ces recommandations, il est un véritable outil de travail pour comprendre l'IA sans idéalisation.

Points clés pour le champ de la création artistique et des politiques culturelles

Le rapport « IA : Notre ambition pour la France » se focalise sur plusieurs aspects de l'intelligence artificielle (IA), dont certains concernent directement les professionnels du secteur culturel et de la création artistique ainsi que les politiques culturelles de territoire.

Voici les points clés relatifs à ces domaines :

1. **Impact de l'IA sur la création artistique** : L'IA générative, qui permet de créer de nouveaux contenus (textes, images, musiques, etc.), pose des questions quant à son impact sur la création artistique. La technologie offre des outils puissants pour les créateurs mais soulève également des interrogations sur les droits d'auteur, la propriété intellectuelle et la singularité de l'expression artistique humaine.
2. **Accès et traitement des données culturelles** : Pour développer des modèles d'IA générative performants, il est crucial d'accéder à des données de qualité. Le rapport suggère la modernisation du mandat de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) pour faciliter l'accès à ces données tout en protégeant les droits individuels. Cela implique également une réflexion sur la gestion des droits de propriété intellectuelle dans l'entraînement des modèles d'IA, avec pour objectif de favoriser l'innovation tout en respectant la création originale.
3. **Formation et sensibilisation des acteurs culturels à l'IA** : L'importance de former massivement les professionnels à l'IA est soulignée pour qu'ils puissent tirer parti des nouvelles opportunités qu'elle offre. Cela inclut la sensibilisation à l'utilisation éthique de l'IA et l'intégration de compétences en IA dans les formations artistiques et culturelles.
4. **Promotion de la diversité culturelle** : L'utilisation de l'IA dans le secteur culturel doit servir à promouvoir la diversité et la richesse des expressions culturelles, en veillant à ce que la technologie ne contribue pas à une homogénéisation culturelle. Il s'agit d'exploiter l'IA pour mettre en valeur le patrimoine culturel et soutenir la création dans toute sa diversité.
5. **Gouvernance et politiques culturelles de territoire** : La gouvernance de l'IA dans le secteur culturel appelle à des politiques publiques innovantes qui encouragent une

utilisation responsable et équitable de la technologie. Les politiques culturelles de territoire devraient intégrer l'IA comme un levier de développement culturel, en soutenant les initiatives qui utilisent l'IA pour renforcer l'attractivité culturelle des territoires et en favorisant la participation citoyenne.

6. **Création d'un écosystème ouvert** : Pour éviter la concentration de la puissance technologique entre quelques acteurs, il est recommandé de soutenir un écosystème ouvert de développeurs d'IA dans le secteur culturel. Cela favoriserait l'innovation, la transparence et une concurrence équitable, permettant ainsi à un plus grand nombre de créateurs et d'entreprises culturelles de bénéficier des avantages de l'IA.

Ces points mettent en évidence la nécessité d'une approche équilibrée entre le potentiel innovant de l'IA et la protection des valeurs culturelles et artistiques. La mise en œuvre des recommandations du rapport pourrait contribuer à un écosystème culturel dynamique et diversifié, enrichi par les possibilités offertes par l'intelligence artificielle.

Parlons-en notamment lors de notre prochain Café TMNlab dédié à l'IA avec Jean-Robert Bisaillon jeudi 21 mars à 9h.

Rapport-IA-ambitionTélécharger